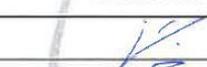


## RÉUNION : ÉTUDE PAYSAGÈRE

LE 19/10/2021

PARTICIPANTS	QUALITE	SIGNATURES
LENAIRE Jérôme	adjoint de la mairie	
PERJER Nicolas	conseiller municipal	
MARTHOUD Fabrice	agriculteur	
DEJONG Catherine	urbanisme	
TIFFANY DELVAULT	paysage	
Lionel CHAPPELLET	Maire	
Rommel J. Luc	ZBR	

### Contenu de la présentation

Le contenu de cette réunion n°4 porte sur le diagnostic paysager sur la commune.

Le contenu du diagnostic paysager porte sur :

- la situation générale de la commune,
- la topographie et l'hydrographie,
- les unités paysagères,
- l'évolution du paysage,
- l'évolution de la commune,
- les valeurs du territoire,
- les structures paysagères proches,
- les enjeux paysagers naturels et agricoles,
- les enjeux paysagers urbains,

Concernant la situation générale de la commune, cette dernière se situe à 6 km à l'est de Meximieux, à proximité de l'A42 rejoignant Lyon à Ambérieu-en-Bugey. Les communes de Lagnieu, Saint-Vulbas, Chazey-sur-Ain ou encore Leyment se situent toutes dans un rayon de moins de 7 km de la commune. Saint Julie est située à 45 minutes de Lyon et fait partie de l'aire d'attraction de la ville de Lyon.

La commune est située dans une zone de transition entre de grandes entités géographiques à savoir les Alpes à l'est, la vallée du Rhône et l'Auvergne à l'ouest. Ces entités possèdent toutes un paysage caractéristique: massif montagneux et boisé pour les Alpes, productif et urbanisé pour la vallée du Rhône, rural et montagneux pour l'Auvergne. Au Nord, on retrouve un paysage naturel et historique, la Dombes, caractérisée par un plateau d'origine morainique aux nombreux étangs. A l'est on retrouve le massif du Bugey, Quelques reliefs marquent également l'horizon de la plaine de l'Ain à savoir les reliefs karstiques de La Balme-les-Grottes et Parmilieu (montagne du Serverin). Le nord-ouest du département est quant à lui relativement plat.

Au Sud et au centre de la commune, on retrouve une topographie relativement plane avec peu de reliefs si ce n'est quelques vallonnements qui dessinent le paysage. Le paysagiste souligne que les linéaires arborés tels que les haies bocagères et les bosquets viennent rythmer la lecture du paysage en ponctuant l'horizon de leurs silhouettes linéaires. La topographie est toutefois plus importante sur certains endroits comme la carrière mais cet espace est relativement discret à l'échelle de la commune. La voie ferrée est surélevée par rapport à la plaine mais la présence de cette voie reste tout de même discrète malgré plusieurs pylônes électriques suivant son tracé.

La commune de Sainte-Julie ne possède pas de cours d'eau sur son territoire mais dénombre des plans d'eau issues des carrières. On note qu'elle est située entre deux fleuves majeurs : l'Ain et le Rhône. Ces étangs accueillent une faune et une flore comme l'alouette des champs, le grèbe huppé ou le fuligule milouin.

Selon l'Atlas des paysages, la commune est située dans l'unité paysagère de la Plaine de l'Ain. Cette unité paysagère est caractérisée par une agriculture intensive qui s'est développée et qui a créé un paysage très ouvert où domine le maïs. Le bâti s'est développé le long des infrastructures routières notamment la départementale avec des bâtiments d'activités qui s'étirent en façade des axes routiers. L'étalement urbain semble se développer le long des axes de circulation, dans une longue conurbation qui rejoint la métropole lyonnaise.

On dénombre 6 entités paysagères à l'échelle communale:

- Les zones urbanisées,
- Les zones agricoles planes,
- Les zones agricoles bocagères,
- Les zones forestières,
- Les zones humides,
- Les zones d'activités,

En ce qui concerne l'évolution de la commune, la carte de l'Etat-major montre que le centre-bourg est centré sur le château de Sainte-Julie. La Plaine de Robert était composée de quelques bâtiments et se dénommait « Les Granges Robert ». On note quelques boisements positionnés sur les zones de reliefs peu propices à une quelconque agriculture. En 1950, l'agriculture voit le jour grâce à l'irrigation de la plaine et la commune s'étend en cercle concentrique autour du centre-bourg. D'après l'IGN actuel (2021), on constate l'intensification de l'agriculture, la construction de la centrale nucléaire, l'aménagement progressif du PIPA.

Le paysagiste explique que les valeurs patrimoniales à protéger définissent un paysage naturel ou construit d'une grande qualité, contribuant à l'identité de la région.

La commune est composée de valeurs patrimoniales à protéger :

- Château de Sainte Julie
- La chapelle Notre-Dame de Lorette
- L'église Sainte Julie
- Le pressoir

D'autres patrimoines sont présents à travers la commune comme du petit patrimoine tels que les croix et fontaine. Ces dernières sont localisées le long des routes et font l'objet d'un passé à conserver. D'autres patrimoines de plus grandes envergures marquent le paysage et agissent comme des points de repères : la chapelle Notre-Dame de Lorette, l'église Sainte Julie, le pressoir ou encore le château au sud de la commune. L'ensemble de ces bâtiments ou infrastructures est un témoignage historique, de même que certaines façades de bâtiments.

La végétation sur Sainte-Julie est présente sous différentes formes (boisements, linéaires végétalisés, landes et peupleraies). Les boisements de la commune sont la Forêt de Vignes et le Bois Rambert à l'est, le Bois de Sainte Julie à l'ouest et enfin le Bois de Samaris et des Crottes au nord. Il s'agit principalement de forêt de feuillus ou de forêt mixtes composées de chêne et de hêtre. Les linéaires végétalisés sont constitués d'alignements d'arbres et d'arbustes en bord de voies ou de cours d'eau. Concernant les landes on en retrouve en bord de l'actuelle carrière composée principalement de bruyères, de buis et de genêts et d'ajoncs. Les peupleraies sont localisées au nord du territoire et marquent le paysage de leur verticalité.

Sur le plan agricole, la plaine est caractérisée par une majorité de cultures céréalières aux enjeux multiples. Le paysagiste explique qu'il s'agira notamment de diversifier les cultures pour rendre le paysage moins homogène et de développer le réseau de haies bocagères et d'arbres isolés.

Le diagnostic paysager a permis de relever plusieurs enjeux :

- Gérer l'extension de l'aire urbaine stratégiquement,
- Aménager les entrées de ville,
- Préserver et développer le maillage bocager,
- Créer ou valoriser des panoramas,
- Renforcer la connexion entre les zones urbanisées,
- Valoriser les espaces publics et continuer à donner de l'importance à la place du piéton,
- Limiter le trafic routier de transit sur la départementale D70,
- Affirmer les polarités urbaines vertes,
- Développer la trame verte à l'échelle du centre urbain,
- Entretien et valoriser le patrimoine architectural du centre bourg.

### **Echanges divers**

**Carrière** : une demande d'autorisation a été adressée pour exploiter le site à nouveau et le recomblé avec de la terre végétale. L'urbaniste indique que la prise en compte des activités liées à la carrière constitue un véritable sujet pour la révision générale du PLU. La commune indique qu'en l'absence d'informations complémentaires concernant la demande d'autorisation, elle souhaiterait à minima considérer le périmètre actuel. Le paysagiste souligne que la carrière en tant que lieu de biodiversité, participe également à la trame verte et bleue.

**RD 77** : Cet axe est traversé par 3300 véhicules/jour sans compter les poids lourds. Un contournement existe par Lagnieu à l'Est mais reste peu emprunté.

**Patrimoine** : la commune indique qu'elle mène une réflexion sur les itinéraires piétons ayant pour but de mettre en valeur son patrimoine bâti. De plus, le paysagiste indique que la présence de murs en pierre est prégnante dans le centre-bourg et qu'il s'agirait de prévoir leur protection dans le document d'urbanisme.

**Silhouette du village** : l'urbaniste indique la nécessité de relier les différentes séquences urbaines du centre de la commune, à savoir le centre-bourg, les hameaux de Trolliet et du Mas Dupuis par des liaisons visuelles (cheminements doux, chemins pédestres existants, aménagements paysagers...). Une attention particulière doit être portée sur l'aménagement des entrées de ville, notamment celle localisée à l'Ouest.

**Logement** : la commune indique que le territoire de la plaine de l'Ain connaît actuellement une hausse des biens immobiliers. Au regard des changements constatés et à venir des modes d'habiter, la commune souhaite répondre au parcours résidentiel de sa population. Cette diversification de l'offre de logements passe notamment par davantage de petits logements, de logements sociaux et d'offre locative.

- **Mardi 17/11/2021, 18h00** : réunion de restitution de l'État Initial de l'Environnement propre au lot 2
- **Mercredi 1<sup>er</sup> Décembre**
- **15h15 ou 15h30 : diagnostic agricole**  
**17h30 : questionnaire agricole**